

Extrait des délibérations du conseil communal du 14 novembre 2003

Le Conseil communal a décidé

D'approuver le budget 2004 tel que présenté par la Municipalité :

- Recettes budgetées	Fr.	5214332.00
- Charges budgetées	Fr.	5661157.00
- Exédent des charges	Fr.	446825.00
- Total des amortissements budgetés	Fr.	428800.00